



ANNEXE 1

Principales normes touchant la fabrication,
l'utilisation ou l'entretien des véhicules, des équipements et des
accessoires affectés aux interventions de combat
contre l'incendie

Annexe 1 Principales normes touchant la fabrication, l'utilisation ou l'entretien des véhicules, des équipements et des accessoires affectés aux interventions de combat contre l'incendie¹

ÉQUIPEMENT	NORME
Véhicules d'intervention	CAN/ULC-S515-1988, <i>Standard for Automobile Firefighting Apparatus</i> CAN/ULC-S523-1991, <i>Autopompes de première intervention de lutte contre l'incendie (mini-autopompes)</i> CAN/ORD-C822.13, <i>Maintenance Testing of Fire Department Pumpers</i> NFPA 1901, <i>Standard for Automotive Fire Apparatus</i> NFPA 1911, <i>Standard for Service Tests of Fire Pump Systems on Fire Apparatus</i> NFPA 1915, <i>Standard for Fire Apparatus Preventive Maintenance Program</i>
Échelles portatives ou aérienne et plates-formes élévatrices	CAN/ULC-S515-1988, <i>Standard for Automobile Firefighting Apparatus</i> NFPA 1914, <i>Standard for testing Fire Department Aerial Devices</i> NFPA 1932, <i>Standard on Use, Maintenance and Service Testing of Fire Department Ground Ladders</i>
Boyaux	NFPA 1961, <i>Standard for Fire Hose</i> NFPA 1962, <i>Standard for the Care, Use and Service Testing of Fire Hose, Including Couplings and Nozzles</i>
Vêtements et équipements de protection	NQ 1923-030 (M3 1994-12-05), <i>Lutte contre les incendies de bâtiment- Vêtements de protection</i> CAN/CGSB-155.1-98, <i>Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes destinés aux sapeurs-pompier</i> NFPA 1971, <i>Standard on Protective Ensemble for Structural Fire Fighting</i> NFPA 1851, <i>Standard on Selection, Care and Maintenance of Structural Fire Fighting Protective Ensembles</i>
	BNQ 1923-410-M95, <i>Lutte contre les incendies de bâtiment - Casques de protection</i>
	BNQ 1923-500 (M3 1994-03-17), <i>Bottes de protection utilisées pour combattre les incendies de bâtiment</i>
	BNQ 1923-750 (1984-07-25), <i>Gants de protection utilisés pour combattre les incendies de bâtiment</i>
Appareils respiratoires	CAN/CSA-Z94.4-F93 (C1997), <i>Choix, entretien et utilisation des respirateurs</i> CAN/CSA-Z180.1-00, <i>Air comprimé respirable et systèmes connexes</i> NFPA 1981, <i>Standard on Open-Circuit Self-Contained Breathing Apparatus for Fire Service</i>
Communications d'urgence	NFPA 1221, <i>Installation, Maintenance and Use of Emergency Services Communications Systems</i>
Alarme personnelle	NFPA 1982, <i>Standard on Personal Alert Safety Systems (PASS)</i>
Vêtements de protection contre les matières dangereuses	NFPA 1991, <i>Standard on Vapor-Protective Ensembles for Hazardous Materials Emergencies</i> NFPA 1992, <i>Standard on Liquid Splash-Protective Clothing for Hazardous Materials Emergencies</i>
Extincteurs portatifs	NFPA 10, <i>Norme concernant les extincteurs d'incendie portatifs</i>

1 Tel que déjà mentionné, ces normes sont présentées à titre indicatif seulement. Les municipalités ou les services de sécurité incendie ne sont tenus de satisfaire les exigences qu'elles comportent que dans les cas où ces dernières font l'objet d'une mention explicite en ce sens dans un règlement ou une législation qui leur est applicable.



ANNEXE 2

Les codes radio incendie

Annexe 2 Les codes radio incendie

CODES	MESSAGES SIGNIFIÉS	OBJECTIFS DE TRANSMISSION
10-01	À l'écoute	Informer être à l'écoute de l'interlocuteur annoncé.
10-02	Répétez le message	Faire répéter le message.
10-03	Mission annulée	Annuler une mission.
10-04	Message reçu	Signaler avoir capter le message de l'interlocuteur.
10-05	Disponible en route	Se rendre disponible pour accomplir toute mission dans son territoire après avoir terminé une intervention ou toute autre activité.
10-06	Je quitte les ondes	Informer devoir quitter les ondes radiophoniques pour une période momentanée.
10-07	Intervention nécessaire	Informer d'une intervention nécessaire et faire acheminer les ressources prévues selon la catégorie de l'intervention.
10-08	Secours suffisants aggravation improbable	Informer que les risques d'aggravation sont improbables et que les ressources sont suffisantes.

Annexe 2 (suite) Les codes radio incendie

CODES	MESSAGES SIGNIFIÉS	OBJECTIFS DE TRANSMISSION
10-09	Secours engagés à plein, aggravation possible	Informar de risque probable d'aggravation et faire acheminer les ressources prévues selon la catégorie de l'intervention impliquée.
10-10	Maître de la situation	Informar que le sinistre est maîtrisé.
10-11	Communiquez par téléphone avec...	Demander de communiquer par téléphone au numéro donné avec une personne identifiée.
10-12	Transmettez la 2 ^e alerte	Informar de l'aggravation de la situation et faire acheminer les ressources prévues.
10-13	Transmettez la 3 ^e alerte	Informar de l'aggravation de la situation et faire acheminer les ressources prévues.
10-14	Transmettez la 4 ^e alerte	Informar de l'aggravation de la situation et faire acheminer les ressources prévues.
10-15	Transmettez la 5 ^e alerte	Informar de l'aggravation de la situation et faire acheminer les ressources prévues.
10-16	En route pour l'appel	Informar avoir capté l'appel et se rendre sur les lieux de l'intervention.
10-17	Arrivée sur les lieux	Informar la Centrale de son arrivée sur les lieux et informer le PC ou l'unité 1000 (10-54).
10-18	En reconnaissance	Informar que le personnel procède à la reconnaissance des lieux en quête d'un sinistre possible.
10-19	Fausse alerte	Informar d'une fausse alerte précisant, s'il y a lieu, la mention d'adresse inexistante.
10-20	Donnez votre position	Savoir où se trouve exactement l'unité déplacée sur la route.
10-21	Donnez l'emplacement de l'intervention	Connaître l'emplacement exact de l'intervention.

Annexe 2 (suite) Les codes radio incendie

CODES	MESSAGES SIGNIFIÉS	OBJECTIFS DE TRANSMISSION
10-22	Service non requis	Libérer les unités à l'exception, s'il y a lieu de celles qui sont précisées et requises par le P.C. en précisant la raison.
10-23	Demandons informations supplémentaires	Connaître l'état de la situation par la transmission d'informations obtenues par la Centrale lors de la prise de l'appel.
10-24	Retour à la caserne	Indiquer qu'une unité est de retour à la caserne.
10-25	Demandons enquêteurs du service	Dépêcher les enquêteurs sur les lieux de l'intervention.
10-26	Libre	Libre
10-27	Non disponible	Indiquer être hors service ou absent pour une période de temps en précisant la raison (panne mécanique; vacances, autres).
10-28	Demandons le propriétaire ou la personne responsable	Faire acheminer la personne ressource sur les lieux d'une intervention lors d'alarme automatique.
10-29	Atteinte de la force de frappe appropriée	Indiquer que la force de frappe appropriée est atteinte pour la catégorie de risque concernée ou la nature de l'appel.
10-30	Demandons un agent des mesures préventives	Faire acheminer un agent des mesures préventives sur les lieux. (Préventionniste)
10-31	Demandons Environnement Québec	Faire acheminer une personne ressource d'Environnement Québec sur les lieux de l'intervention.
10-32	Comment accède-t-on à l'endroit de l'intervention	Connaître l'itinéraire pour se rendre sur les lieux de l'intervention.
10-33	Demandons les travaux publics	Faire acheminer le service des travaux publics sur les lieux en précisant la raison (épandage d'abrasif, mécanique, manuel, réparation d'hydrant etc..).

Annexe 2 (suite) Les codes radio incendie

CODES	MESSAGES SIGNIFIÉS	OBJECTIFS DE TRANSMISSION
10-34	Demandons le service ambulancier	Faire acheminer les ressources du service ambulancier en précisant la raison et le nombre de véhicules requis.
10-35	Demandons police; * code 60	Faire acheminer la police en précisant la raison.
10-36	Demandons Hydro-Québec	Faire acheminer Hydro-Québec sur les lieux en précisant la raison.
10-37	Demandons la compagnie de gaz	Faire acheminer la compagnie de gaz en précisant la raison et le nom de la compagnie concernée.
10-38	Demandons une remorqueuse	Faire acheminer une remorqueuse en précisant la raison, le nombre de remorqueuses requis.
10-39	Demandons un test	Vérifier la qualité de la réception et la transmission des messages de l'appareil radio.
10-40	Demandons la provenance de l'appel?	Connaître la provenance de l'appel.
10-41	Non disponible pour répondre à l'appel initial	Informé ne pas être disponible pour répondre à l'appel initial en précisant la raison.
10-42	Demandons un responsable des services aux sinistrés	Faire acheminer la personne ressource de cet organisme sur les lieux (ex. : Croix-Rouge).
10-43	Présence de matières dangereuses	Informé les unités de la présence de matières dangereuses sur les lieux de l'intervention en spécifiant la quantité, la sorte et l'emplacement.
10-44	Présence de personnes à mobilité réduite	Informé les unités de la présence de personnes à mobilité réduite sur les lieux de l'intervention en précisant le nombre et l'endroit.

Annexe 2 (suite) Les codes radio incendie

CODES	MESSAGES SIGNIFIÉS	OBJECTIFS DE TRANSMISSION
10-45	Demandons un responsable de l'inspection des aliments du MAPAQ	Faire acheminer un responsable de cet organisme sur les lieux de l'intervention impliquant un établissement abritant des aliments.
10-46	Demandons la SOPFEU	Faire acheminer les intervenants de cet organisme sur les lieux de l'intervention.
10-47	Demandons la Garde-Côtière	Faire acheminer les intervenants de cet organisme sur les lieux de l'intervention.
10-49	En route pour la caserne et non disponible pour répondre à un appel	Informé quitter les lieux d'une intervention et ne pas être disponible pour répondre à un appel.
10-50	Code prioritaire	Dégager les ondes et transmettre un message à teneur prioritaire.
10-51	À l'écoute ou syntonisez le canal 1	Demander de syntoniser ou informer être à l'écoute sur la canal 1.
10-52	À l'écoute ou syntonisez le canal 2	Demander de syntoniser ou informer être à l'écoute sur la canal 2.
10-53	Syntonisez le canal 3	Demander de syntoniser ou informer être à l'écoute sur la canal 3.
10-54	Syntonisez le canal 4	Demander de syntoniser ou informer être à l'écoute sur la canal 4.
10-70	Effondrement de structure et sauvetage requis	Informé qu'un effondrement avec victime est survenu lors du combat d'incendie et obtenir les ressources prévues pour le sauvetage.
10-75	Bâtiment à risques particuliers	Informé les intervenants de la présence d'un bâtiment habité ou occupé qui comporte des risques particuliers répertoriés et transmettre le numéro du plan d'intervention.

Annexe 2 (suite) Les codes radio incendie

CODES	MESSAGES SIGNIFIÉS	OBJECTIFS DE TRANSMISSION
10-80	Bâtiment vacant	Informer les intervenants de la présence d'un bâtiment répertorié vacant et transmettre le numéro du plan d'intervention.
10-90	Bâtiment dangereux	Informer les intervenants de la présence d'un bâtiment répertorié dangereux et transmettre le numéro du plan d'intervention.
10-100	N'utilisez pas la sirène ni les gyrophares pour vous rendre à cet endroit	Empêcher les intervenants de faire usage de la sirène et des gyrophares.
10-101	N'utilisez aucun radio-émetteur, téléphone cellulaire, téléavertisseurs ou ordinateur véhiculaire à l'intérieur du périmètre de sécurité de 50 mètres pour cet appel	Empêcher la transmission des messages par les radios portatives, radios véhiculaires, téléavertisseurs ou téléphones cellulaires en deçà du périmètre de sécurité de 50 mètres de l'endroit mentionné en raison d'un appel à la bombe.
Code 60	Demandons la police sur les lieux pour une personne suspecte ou récalcitrante code 60 est jumelé avec le code 10-35.	Obtenir l'assistance de la police pour interroger ou détenir une personne récalcitrante ou un suspect.
Code 99	Produits chimiques d'impliqués-pas d'incendie	Informar les intervenants qu'il s'agit d'une intervention impliquant des produits chimiques et qu'il n'y a pas d'incendie.



ANNEXE 3

Normes applicables aux services municipaux de sécurité incendie
pour quelques types d'intervention

Annexe 3 Normes applicables aux services municipaux de sécurité incendie pour quelques types d'intervention

TYPE D'INTERVENTION	PERSONNEL	FORMATION	PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES	MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS
Incident impliquant des matières dangereuses	NFPA 1500	- NFPA 472 - NFPA 1006 - Niveau 1 du programme de formation des pompiers - Module 22 du programme de formation des pompiers	- NFPA 471 - NFPA 1221 - NFPA 1500 - NFPA 1670 - Guide des mesures d'urgence (Canutec)	- NFPA 471 - NFPA 1981 - CAN/CSA-Z94.4 - CAN/CSA-Z180.1 - NFPA 1982 - NFPA 1991 - NFPA 1992
Désincarcération	NFPA 1500	- NFPA 1500 - NFPA 472 - NFPA 1006 - Modules 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 9 du niveau 1 et modules 11 et 24 du programme de formation des pompiers	- NFPA 1221 - NFPA 1500 - NFPA 1670	- NFPA 1670 - NFPA 1971 - NFPA 1981 - NFPA 1982 - NFPA 1936 - BNQ 1923-030 - BNQ 1923-410 - BNQ 1923-500 - BNQ 1923-750 - CAN/CSA-Z-94.4 - CAN/CSA-Z180.1
Sauvetage en espace clos	NFPA 1500	- NFPA 472 - NFPA 1006 - Modules 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 9 du niveau 1 et modules 11 et 21 du programme de formation des pompiers	- NFPA 1221 - NFPA 1500 - NFPA 1670	- NFPA 1981 - NFPA 1982 - NFPA 1983 - CAN/CSA-Z94.4 - CAN/CSA-Z180.1

Annexe 3 (suite) Normes applicables aux services municipaux de sécurité incendie pour quelques types d'intervention

BNQ 1923-030	<i>Vêtements de protection utilisés pour combattre les incendies de bâtiments</i>
BNQ 1923-410	<i>Casques de protection utilisés pour combattre les incendies de bâtiments</i>
BNQ 1923-500	<i>Bottes de protection utilisées pour combattre les incendies de bâtiments</i>
BNQ 1923-750	<i>Gants de protection utilisés pour combattre les incendies de bâtiments</i>
CAN/CSA-Z94.4	<i>Choix, entretien et utilisation des appareils respiratoires</i>
CAN/CSA-Z180.1	<i>Air comprimé respirable : production et distribution</i>
NFPA 471	<i>Responding to Hazardous Materials Incidents</i>
NFPA 472	<i>Pratique recommandée d'intervention en cas d'incident concernant des matières dangereuses</i>
NFPA 1006	<i>Rescue Technician Professional Qualifications</i>
NFPA 1221	<i>Installation, Maintenance, and Use of Emergency Services Communications Systems</i>
NFPA 1500	<i>Norme relative à un programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie</i>
NFPA 1670	<i>Operations and Training for Technical Rescue Incidents</i>
NFPA 1936	<i>Standard on Power Rescue Tool Systems</i>
NFPA 1971	<i>Standard on Protective Ensemble for Structural Fire Fighting</i>
NFPA 1981	<i>Standard on Open-Circuit Self-Contained Breathing Apparatus for Fire Fighters</i>
NFPA 1982	<i>Standard on Personal Alert Safety System (PASS) for Fire Fighters</i>
NFPA 1983	<i>Standard for Fire Service Life Safety Ropes and System Components</i>
NFPA 1991	<i>Standard on Vapor-Protective Suits for Hazardous Chemical Emergencies</i>
NFPA 1992	<i>Standard on Liquid Splash-Protective Suits for Hazardous Chemical Emergencies</i>



ANNEXE 4

Résolutions de l'avis de chaque autorité locale de la
MRC de Rimouski-Neigette.



79, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE
LE BIC (QUÉBEC) GOL 1B0

TÉLÉPHONE (418) 736-5833
TÉLÉCOPIE (418) 736-4834

Municipalité du Bic

Province de Québec
Municipalité du Bic

Le 22 décembre 2004

À une session ajournée de la séance ordinaire du 6 décembre 2004, tenue le 20^e jour de décembre deux mil quatre (2004) à 20 h, en la salle publique du Centre de loisirs Curé-Soucy, en la municipalité du Bic, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Étaient présents :

M^{mes} les conseillères : Christiane Parent et Marie-Josée Bérubé

MM. les conseillers : Bernard Létourneau, Pierre Garon, Michel Brisson et Magella Fortin

Formant le quorum de ce conseil, sous la présidence de :

Monsieur le maire Serge Lévesque

Le directeur général est aussi présent.

RÉS. 2004-DE-275

Avis de la Municipalité du Bic sur le Schéma de couverture de risques

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Bérubé
APPUYÉ PAR : Bernard Létourneau

QUE le conseil autorise le directeur général à déposer officiellement le document dûment complété concernant L'AVIS DE LA MUNICIPALITÉ DU BIC, sur le Schéma de couverture de risques conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi sur la sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ D'ESPRIT-SAINT
121, RUE PRINCIPALE
ESPRIT-SAINT (QUÉBEC)
G0K 1A0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

À la séance régulière du Conseil de la Municipalité d'Esprit-Saint tenue
le 02 juillet 2004
et à laquelle étaient présents son honneur
la mairesse, Madame Marlène Dubé
et les conseillers suivants:

Madame Lucienne Bouchard
Monsieur Gérard Mailloux
Monsieur Gérard Ouellet

Monsieur Richard Ouellet
Madame Marie-Reine Turcotte

ainsi que la secrétaire-trésorière, Madame Diane Ouellet

Résolution : 07-2004

SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

DOCUMENT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité est consciente de l'importance de faire parti du schéma de couverture de risque.

ATTENDU QUE la Municipalité est faiblement peuplée (453 résidents).

ATTENDU QUE notre richesse foncière est peu élevée.

ATTENDU QUE notre capacité financière est différente de celle des villes.

ATTENDU QUE nous sommes convaincus que la MRC Rimouski-Neigette va tenir compte de nos particularités.

ATTENDU QU'il nous sera difficile d'offrir une couverture incendie adéquate avec les ressources disponibles présentement.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Lucienne Bouchard, appuyé par M. Gérard Mailloux que la municipalité d'Esprit-Saint dépose officiellement le document préliminaire (schéma de couverture de risques en sécurité incendie) de la MRC de Rimouski-Neigette en vertu de l'article 15 de la Loi sur la sécurité incendie. La Municipalité sollicite une rencontre avec les municipalités avoisinantes pour discuter du schéma.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ce, 05^{ème} jour de juillet 2004

Diane Ouellet sec. tris.



**Ville de
rimouski**

205, avenue de la Cathédrale
Case postale 710
Rimouski (Québec)
G5L 7C7
Téléphone: (418) 723-3313
Télécopieur: (418) 724-3180
www.ville.rimouski.qc.ca

Le 25 août 2004

Madame Louise Audet, secrétaire-trésorière
MRC de Rimouski-Neigette
220, avenue de la Cathédrale
Rimouski (Québec) G5L 5J2

N/Réf. : P 6602-00-/04

Objet : Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Madame,

Vous trouverez ci-annexé le document daté du 24 août 2004 représentant l'avis et la position de la Ville de Rimouski concernant l'implantation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et les huit objectifs qui s'y rattachent.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le greffier,

Marc Doucet

MD/sr

Pièces jointes : 1

c.c. M. Jean Matte, ing., directeur général
M. Bertin Santerre, directeur du service de sécurité incendie

Extrait du procès-verbal

Municipalité de

Saint-Anaclet-de-Lessard

A la session ordinaire du Conseil de la

municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

tenue le 5 juillet 2004 et à laquelle sont présents monsieur le maire Alain Dumas, mesdames les conseillères Claire Lepage et Carole Massé-Pelletier, messieurs les conseillers Francis Saint-Pierre, Hector Saint-Laurent, Raoul Gagnon et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Dumas

Monsieur le maire déclare la session ouverte.

PLAN DE COUVERTURE DE RISQUES – SERVICE INCENDIE (Rés. 2004-07-80)

Attendu que le plan de couverture de risques du service incendie a été présenté aux élus et au directeur général;

Attendu que le formulaire des commentaires a été dûment complété par le directeur général;

Attendu que le Conseil municipal est d'accord avec les commentaires qui ont été faits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Raoul Gagnon, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, de confirmer que le Conseil municipal est d'accord avec les commentaires émis à propos du plan de couverture de risques. Cette résolution n'est pas une approbation du plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme
Ce 5 juillet 2004



Alain Lapierre
Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

COPIE DE RÉSOLUTION

Extrait du procès verbal de la session régulière du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue le lundi 5 juillet 2004.

Sont présents: Monsieur le maire Gilbert Pigeon;
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers Guy Viel, Yvon Gagnon, Isabelle Berger, Gaston Carrier, Guy Berger et Christiane Berger formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. La secrétaire-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION 122-2004 DÉPÔT DE L'AVIS SUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant qu' un projet de schéma de couverture de risques est présentement en cours dans la MRC de Rimouski-Neigette;

Considérant que un document préliminaire a été présenté à la municipalité et que celle-ci doit donner son avis sur les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

Considérant que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière a pris connaissance des différents programmes du schéma de couverture de risques;

Il est proposé par monsieur Gaston Carrier appuyé par madame Christiane Berger et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière dépose le document préliminaire complété sur les avis des municipalités, à la MRC de Rimouski-Neigette.

Copie certifiée conforme
Ce 6^{ième} jour de juillet 2004

Colette D'Astous
Colette D'Astous
Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST-FABIEN

COPIE DE RESOLUTION

NO. 2004-136

Extrait des minutes d'une session régulière des membres du conseil pour la paroisse de St-Fabien, tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du conseil, lundi le 7 juin 2004 à 20 heures. A laquelle session sont présentes les conseillères Mesdames Marnie Perreault, Georgette Rioux, Julie Viel et Dolorès Bouchard formant quorum sous la présidence du maire suppléant Monsieur J. Adrien Gagnon. La directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est proposé par la conseillère Madame Georgette Rioux appuyé par la conseillère Madame Marnie Perreault et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Fabien approuve le document préliminaire /Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Que copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Sylvain Lévesque.

COPIE CONFORME à St-Fabien,
ce 8^{ième} jour de juin 2004


Murielle Cloutier
directrice générale/secrétaire-trésorière

RECU 20 AOÛT 2004

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN

À une session spéciale, tenue le 16 août 2004, et à laquelle sont présents son honneur le maire Marcella Fournier et les conseillers suivants :

Mme Louise Beaulieu, MM. Julien Côté, Richard Favreau, Ghislain St-Pierre et Jean-François Beaulieu

Formant quorum sous la présidence du maire.

2004-158 Dépôt du document préliminaire – schéma de couverture de risques

Il est proposé par Julien Côté, appuyé par Ghislain St-Pierre et résolu à l'unanimité de déposer le document préliminaire dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que présenté.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Valérien


Marcella Fournier, mairesse

Copie certifiée conforme le 17 août 2004.


Marie-Paule Cimon, sec.-trésorière

RECU 20 AOÛT 2004

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN

À une session spéciale, tenue le 16 août 2004, et à laquelle sont présents son honneur le maire Marcella Fournier et les conseillers suivants :

Mme Louise Beaulieu, MM. Julien Côté, Richard Favreau, Ghislain St-Pierre et Jean-François Beaulieu

Formant quorum sous la présidence du maire.

2004-158 Dépôt du document préliminaire – schéma de couverture de risques

Il est proposé par Julien Côté, appuyé par Ghislain St-Pierre et résolu à l'unanimité de déposer le document préliminaire dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que présenté.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Valérien


Marcella Fournier, mairesse

Copie certifiée conforme le 17 août 2004.


Marie-Paule Cimon, sec.-trésorière

RECU - 9 JUL. 2004



Extrait du Procès-Verbal
ou
Copie de résolution

Municipalité de
SAINT-MARCELLIN

À la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Marcellin
tenue le 5 juillet 2004 et à laquelle étaient présents

Le maire :	Monsieur Pierre Côté
Les Conseillers :	Madame Sonia Leclerc
	Monsieur Paul-Émile Lévesque
	Monsieur René Jean

Tous formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire.

Proposition d'objectifs de protection optimale en sécurité incendie

Résolution no : 2004-139

Proposé par Paul-Émile Lévesque

Appuyé par Sonia Leclerc et

Résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Marcellin adopte les propositions des "objectifs de protection optimale en matière de sécurité incendie" telles qu'édictees, avec les mentions que le conseil y a apportées, dans le document préliminaire.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
ce 5^e jour de juillet 2004.


Brigitte Rouleau,
Dir. gén./sec. très.



Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski

7, rue du Pavillon

Saint-Narcisse-de-Rimouski (Québec) G0K 1S0

Téléphone : (418) 735-2638 / Télécopieur : (418) 735-6021

Courriel : mun.st-narcisse.riki@globetrotter.net

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 20040716

À la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 5^e jour du mois de juillet 2004 à 20 heures 00 et à laquelle étaient présents son honneur le maire, monsieur Gaston Noël et les conseillers suivants :

Madame Florence Bélanger

Messieurs Benoît Lavoie

Raymond Thibault

Normand Proulx

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Avis des municipalités

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du document intitulé «*Objectifs de protection optimale, et des stratégies et actions / Schéma de couverture de risques en sécurité incendie*» proposé par la MRC Rimouski-Neigette ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a consigné ses commentaires relatifs à ce document, dans le cahier «*Avis des municipalités*» ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par madame Florence Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le contenu des commentaires identifiés dans le document «*Avis des municipalités*» pour les «*Objectifs de protection optimale, et des stratégies et actions / Schéma de couverture de risques en sécurité incendie*» proposé par la MRC Rimouski-Neigette.

Toutefois, le conseil municipal émet deux (2) commentaires généraux, soit :

- 1) Notre municipalité ne dispose pas des moyens financiers requis pour satisfaire aux exigences ministérielles en matière de sécurité incendie et on ne doit pas payer plus pour respecter ces exigences que ce que l'on peut espérer sauver en pertes causées par les incendies ;
- 2) Si nous n'avons pas le choix de nous conformer à toutes ces exigences, notre municipalité préconise très fortement des regroupements en matière de sécurité incendie soit par régie intermunicipale, soit par délégation de compétence à la MRC Rimouski-Neigette ou encore par entente de service avec la Ville de Rimouski, le tout selon le plus avantageux des scénarios.

Fait à Saint-Narcisse-de-Rimouski,
ce 8^e jour du mois de juillet 2004.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Gaston Noël
Maire

Sceau de la
municipalité

Gilles Lépage
Secrétaire-trésorier

Extrait du Procès-Verbal

ou

Copie de résolution

du 5 juillet 2004

Municipalité de

LA TRINITÉ-DES-MONTS

À la session ordinaire du Conseil de la

Municipalité de La Trinité-des-Monts

tenue le 5 juillet 2004 et à laquelle étaient présents

Son Honneur le Maire : Monsieur Raymond Martin
Les conseillers suivants : Madame Brigitte Brillant
Madame Carmen Dumont
Madame Hélène Beaudoin
Madame Marcelle Denoncourt
Monsieur Elphège Lebel

Tous formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire.

SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'un avis a été donné à la MRC de Rimouski-Neigette pour la préparation d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Trinité-des-Monts a pris connaissance des propositions pour des objectifs de protection optimale, des stratégies et des actions à accomplir pour réaliser les objectifs ;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes une municipalité rurale d'environ 300 habitants ;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de former et de garder pour plusieurs années, des pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT QUE les risques d'incendie ne sont pas nécessairement les mêmes en milieu rural et en milieu urbain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmen Dumont, appuyé par le conseiller Normand Labelle et résolu unanimement que la Municipalité de La Trinité-des-Monts :

- Manifeste son intention de faire partie du schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;
- Manifeste sa volonté de protéger ses citoyens contre les incendies ;
- Suggère que certaines orientations devraient être prises en charge par la MRC, comme l'inspection des bâtiments pour les différentes catégories de risques, la formation et la mise en disponibilité d'enquêteurs lorsque requis ;
- Manifeste également son intention d'évaluer les coûts et de se regrouper avec une autre municipalité pour offrir le service de protection incendie à ses citoyens;
- Que la MRC de Rimouski-Neigette demande, au nom de ses municipalités, au ministre de la Sécurité publique que les obligations ne soient pas les mêmes en milieu urbain, semi-urbain et rural ; que le ministre tienne compte, dans ses orientations, de la population, de la richesse foncière et de la capacité financière de chacune des municipalités ;

- Que la Municipalité de La Trinité-des-Monts est ouverte à toutes suggestions de la part de la MRC de Rimouski-Neigette.

Résolution no. 102-04

Raymond Martin, maire
Thérèse Dumont, sec.-trés.

Sceau de la municipalité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
ce 6^{ème} jour de juillet 2004

Thérèse Dumont sec. trés.
Thérèse Dumont, sec.-trés.



ANNEXE 5

Résolutions du plan de mise en œuvre de chaque autorité locale
de la MRC de Rimouski-Neigette

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 9 mars 2005, à ses bureaux du 220 de la Cathédrale, à Rimouski.

05-45 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE/PLAN DE MISE EN OEUVRE DE LA MRC

Il est proposé Gilbert Pigeon, appuyé par Dolorès Bouchard, et résolu à l'unanimité d'accepter le plan de mise en œuvre de la MRC afférent au schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

COPIE CONFORME



Secrétaire-trésorière

(S) Gilbert Fauvel
Préfet

(S) Louise Audet
Secrétaire-trésorière



79, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE
LE BIC (QUÉBEC) GOL IBO

TÉLÉPHONE (418) 736-5833
TÉLÉCOPIE (418) 736-4834

Municipalité du Bic

Province de Québec
Municipalité du Bic

Le 8 mars 2005

À une session régulière du conseil de la Municipalité du Bic, tenue le 7^{ième} jour de mars deux mil cinq (2005) à 19h30, en la salle publique du Centre de loisirs Curé-Soucy, en la municipalité du Bic, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Étaient présents :

M^{mes} les conseillères : Christiane Parent et Marie-Josée Bérubé

MM. les conseillers : Pierre Garon Bernard Létourneau
Magella Fortin Michel Brisson

Formant le quorum de ce conseil, sous la présidence de :

Monsieur le maire : Serge Levesque

Le directeur général est aussi présent.

RÉS. 2005-MA-60

Modifications au Plan de mise en oeuvre du Schéma de couverture de risques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Bic a revue le Plan de mise en oeuvre du Schéma de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Létourneau
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Bérubé

QUE le conseil adopte les modifications à la page 7 et Annexe 1, aux pages 14, 15 et 17 du plan de mise en oeuvre du Schéma de couverture de risques concernant la Municipalité du Bic.

Adoptée à l'unanimité

Signé: Adryen Sénéchal
Directeur général

Serge Lévesque, maire

Copie certifiée


Adryen Sénéchal, directeur général

R E C U 23 JUIN 2005

MUNICIPALITÉ D'ESPRIT-SAINT
121, RUE PRINCIPALE
ESPRIT-SAINT (QUÉBEC) G0K 1A0
Téléphone: (418) 779-2716 / Télécopieur: (418) 779-2716
Courriel: muni.esprit@globetrotter.net

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

À la séance régulière du Conseil de la Municipalité d'Esprit-Saint tenue
le 03 juin 2005
et à laquelle étaient présents son honneur
la mairesse, Madame Marlène Dubé
et les conseillers suivants:

Madame Lucienne Bouchard
Monsieur Gérald Mailloux
Monsieur Gérald Ouellet

Madame Marie-Reine Turcotte
Monsieur Robin Simon

ainsi que la secrétaire-trésorière, Madame Diane Ouellet

RÉSOLUTION: 3806-06-2005

PLAN DE MISE EN OEUVRE POUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES
EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance et complété le plan de mise en œuvre pour le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, il est proposé par M. Gérald Ouellet, appuyé par Mme Lucienne Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité d'Esprit-Saint adopte le plan à la condition que nos équipements demeurent dans notre municipalité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ce, 17^{ième} jour de juin 2005


Diane Ouellet
Secrétaire-trésorière

Sceau de la municipalité



Rimouski
BUREAU
DU
GREFFIER

VILLE DE RIMOUSKI
PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE RIMOUSKI

205, AV. DE LA CATHÉDRALE, C.P. 710, RIMOUSKI (QUÉBEC)

EXTRAIT DES MINUTES de la séance générale du conseil de la Ville de Rimouski, tenue à l'Hôtel de Ville à 20 h 6 le seize mai deux mille cinq.

Sont présents : Mesdames les conseillères Suzanne Ouellet-Lauzier et Gisèle Saint-Pierre-Beaulieu et messieurs les conseillers Guy Leclerc, Gilbert St-Laurent, Donald Bélanger, Marius Brisson, Côme Roy, Claude Mongrain, Yves Thibodeau, Gilles Giasson et Marc A. St-Amand formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire monsieur Michel Tremblay.

2005-05-373

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – PLAN DE MISE EN ŒUVRE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilbert St-Laurent, appuyé par le conseiller Gilles Giasson et résolu à l'unanimité d'adopter le plan de mise en œuvre du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* préparé par le Service de sécurité incendie de la Ville le 21 avril 2005 suite à l'adoption dudit schéma de couverture de risques par la MRC de Rimouski-Neigette.

(S) Michel Tremblay,
Maire

(S) Marc Doucet,
Greffier

COPIE CONFORME

Greffier ou
Assistante greffière

RECU 17 FEV. 2005

Extrait du procès-verbal

Municipalité de
Saint-Anaclet-de-Lessard

A la session ordinaire du Conseil de la
municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

tenue le 7 février 2005 et à laquelle sont présents monsieur le maire Alain Dumas, mesdames les conseillères Claire Lepage et Carole Massé-Pelletier, messieurs les conseillers Francis Saint-Pierre, Hector Saint-Laurent, Raoul Gagnon et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Dumas

Monsieur le maire déclare la session ouverte.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES
(Rés. 2005-02-19)

Attendu que le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été déposé;

Attendu que le Conseil municipal en a pris connaissance et est d'accord pour la préparation du plan de mise en œuvre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Raoul Gagnon, appuyé de madame Carole Massé-Pelletier, d'approuver le plan de mise en œuvre déposé en décembre 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme
Ce 10 février 2005



Alain Lapierre
Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

COPIE DE RÉSOLUTION

Extrait du procès verbal de la session régulière du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue le lundi 7 février 2005.

Sont présents: Monsieur le maire Gilbert Pigeon;
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers Guy Viel, Yvon Gagnon, Isabelle Berger, Guy Berger et Christiane Berger formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire.
La secrétaire-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION 032-2005 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière ont pris connaissance du Plan de mise en œuvre dans l'élaboration du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Considérant qu' une analyse des ressources et des actions qui sont applicables immédiatement ou à certaines étapes de réalisation, a été effectuée en tenant compte des besoins;

En conséquence, il est proposé par madame Christiane Berger, appuyée par monsieur Guy Viel et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte le Plan de mise en œuvre proposé.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ce 9 ième jour de février 2005


secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST-FABIEN

COPIE DE RESOLUTION

NO. 2005-066

Extrait des minutes d'une session régulière des membres du conseil pour la paroisse de St-Fabien, tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du conseil, lundi le 7 mars 2005 à 20 heures. A laquelle session sont présentes les conseillères Mesdames, Marnie Perreault, Sylvie Rousseau, Georgette Rioux, Julie Viel et Dolorès Bouchard ainsi que le conseiller Monsieur J. Adrien Gagnon formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Gilbert Fauvel. La directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

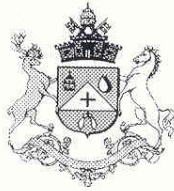
Il est proposé par la conseillère Madame Marnie Perreault appuyé par la conseillère Madame Sylvie Rousseau et unanimement résolu que le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques soit adopté dans son ensemble.

Que copie de cette résolution soit transmise à la M.R.C. Rimouski-Neigette.

COPIE CONFORME à Saint-Fabien,
ce 8^{ième} jour de mars 2005



Murielle Cloutier
directrice générale et secrétaire-trésorière



Extrait du Procès-Verbal
ou
Copie de résolution

Municipalité de
SAINT-MARCELLIN

À la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Marcellin
tenue le 6 juin 2005 et à laquelle étaient présents

Le maire :	Monsieur Pierre Côté
Les Conseillers :	Madame Alice Boucher
	Monsieur Paul-Émile Lévesque
	Monsieur René Jean
	Madame Orietta Roy

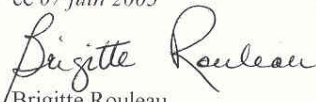
Tous formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire.

Adoption du plan de mise en œuvre
du schéma de couverture de risques incendie
Résolution no: 2005-130

Proposé par Paul-Émile Lévesque
Appuyé par Alice Boucher
Résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Marcellin adopte le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie, tel que préparé par la MRC de Rimouski-Neigette, en collaboration avec l'analyse des Avis des municipalités locales, et selon les *Orientations du Ministre de la Sécurité Publique*.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
ce 07 juin 2005


Brigitte Rouleau,
Dir. gén./sec. trés./g.m.a.

R E C U 3 0 JUIN 2005



Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski

7, rue du Pavillon
Saint-Narcisse-de-Rimouski (Québec) G0K 1S0
Téléphone : (418) 735-2638 / Télécopieur : (418) 735-6021
Courriel : mun.st-narcisse.riki@globetrotter.net

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 20050631

À la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 6^e jour du mois de juin 2005 à 20 heures et à laquelle étaient présents son honneur le maire, monsieur Gaston Noël et les conseillers suivants :

Madame Florence Bélanger
Messieurs Bruno Lebel
Benoît Lavoie
Raymond Thibault
Normand Proulx

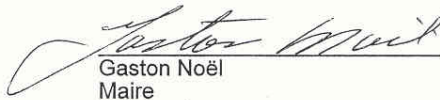
SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Plan de mise en oeuvre / Avis de la municipalité

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adopte, tel que déposé par le directeur général, monsieur Gilles Lepage, le plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie présenté par la MRC Rimouski-Neigette, le tout après en avoir pris connaissance et en comprendre les implications de la municipalité.

Fait à Saint-Narcisse-de-Rimouski,
ce 16^e jour du mois de juin 2005.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Gaston Noël
Maire

Sceau de la
municipalité


Gilles Lepage
Secrétaire-trésorier

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN

À une session régulière, tenue le 7 février 2005, et à laquelle sont présents son honneur le maire Marcella Fournier et les conseillers suivants :

Mme Louise Beaulieu, MM. Julien Côté, Richard Favreau, Ghislain St-Pierre et Jean-François Beaulieu

Formant quorum sous la présidence du maire.

2005-32 Adoption du plan de mise en œuvre – sécurité incendie

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance et complété le plan de mise en œuvre, dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Richard Favreau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien adopte ce plan, en inscrivant au numéro 49, An 1 à 5 et 15,000\$, et au numéro 53, An 1 à 5 et 25,000\$.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Valérien


Marcella Fournier, mairesse

Copie certifiée conforme le 8 février 2005.


Marie-Paule Cimon, sec.-trésorière

Extrait du Procès-Verbal

ou

Copie de résolution

du 10 janvier 2005

Municipalité de

LA TRINITÉ-DES-MONTS

À la session ordinaire du Conseil de la

Municipalité de La Trinité-des-Monts

tenue le 10 janvier 2005 et à laquelle étaient présents

Son Honneur le Maire : Monsieur Raymond Martin
Les conseillers suivants : Madame Brigitte Brillant
Madame Carmen Dumont
Monsieur Normand Labelle
Madame Hélène Beaudoin
Madame Marcelle Denoncourt
Monsieur Elphège Lebel

Tous formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire.

**PLAN DE MISE EN OEUVRE POUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE
RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance et complété le plan de mise en œuvre pour le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, il est proposé par le conseiller Elphège Lebel, appuyé par la conseillère Brigitte Brillant et résolu unanimement que la municipalité de La Trinité-des-Monts adopte ce plan.

Résolution no. 9-05

Raymond Martin, maire
Thérèse Dumont, sec.-trés.

Sceau de la municipalité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
ce 18^{ème} jour de janvier 2005

Thérèse Dumont, sec. trés.
Thérèse Dumont, sec.-trés.



ANNEXE 6

Coûts approximatifs des actions prévues
aux plans de mise en œuvre

Annexe 6 Coûts approximatifs des actions prévues aux plans de mise en œuvre.

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES 9 MUNICIPALITÉS
DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE		AN 1 (2006)	NOTES	AN 2 (2007)
DÉPENSES				
02-220-00-142	Salaire	98 450 \$	95 appels d'urgence en moyenne par année X 10 pompiers (<i>force de frappe pour risque de catégorie 1</i>) X 51\$ (<i>17.00\$/heure X 3 heures minimum</i>) = 48 450\$ Salaire du directeur: 50 000\$	101 450 \$
02-220-00-200	D.A.S.	20 000 \$		21 000 \$
02-220-00-310	Frais de déplacement	4 000 \$	Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (A.C.S.I.Q.) Réunion, formation, colloque, etc.	4 000 \$
02-220-00-321	Frais de poste et de transport	500 \$		500 \$
02-220-00-331	Téléphone	1 500 \$	Téléphone cellulaire + frais courant	1 500 \$
02-220-00-339	Système de télécommunication	7 000 \$	2005 Étude sur l'implantation d'un système de radiocommunication incendie, achat de téléavertisseurs, 2006 installation et autres achats en sus entretien annuel	15 000 \$
02-220-00-340	Dépenses de publicité et information	3 000 \$	Articles et matériels de prévention des incendies	3 000 \$
02-220-00-419	Services professionnels	2 000 \$	Avis juridique	1 000 \$
02-220-00-421	Assurance - Incendie	11 000 \$	assurance des bâtiments, des véhicules	11 000 \$
02-220-00-424	Assurance - Véhicules moteurs	- \$		- \$
02-220-00-442	Services payés - autres municipalités	- \$	Ville de Rimouski et MRC contigues	- \$
02-220-00-454	Formation et perfectionnement	100 000 \$	12 entraînements par année X 95 pompiers X 40\$ (<i>10.00\$/heure X 4 heures</i>) = 45 000\$ Inscription à la <u>section 1</u> du programme Pompier 1 (nouveau programme de formation de l'ENPQ) (<i>incluant salaire des moniteurs, des instructeurs et des pompiers</i>) 2006 : <u>section 2</u> du programme Pompier 1 2007 : <u>section 2</u> du programme Pompier 1 2008 : <u>section 3</u> du programme Pompier 1 2009 : <u>section 3</u> du programme Pompier 1	95 000 \$
02-220-00-494	Cotisation et abonnements	500 \$	Abonnement aux périodiques traitant de sécurité incendie + Association	500 \$
02-220-00-515	Location véhicules	- \$		- \$
02-220-00-521	Entretien et réparation - borne fontaine	- \$	69 bornes fontaines à évaluer annuellement X 12,00\$/borne fontaine/ à chaque municipalité concernée	- \$

Annexe 6 (suite) Coûts approximatifs des actions prévues aux plans de mise en œuvre.

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES 9 MUNICIPALITÉS
DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE		AN 1 (2006)	NOTES	AN 2 (2007)
DÉPENSES				
02-220-00-522	Entretien et réparation - caserne	25 000 \$	Entretien régulier (exploitation) des casernes	25 000 \$
02-220-00-525	Entretien et réparation - véhicules	30 000 \$	Évaluation annuelle, attestation de performance boyau d'incendie, échelle portative, appareil de protection respiratoire isolant autonome (APRIA), pompe portative, etc.	30 000 \$
02-220-00-527	Entretien et réparation - ameublement	- \$		- \$
02-220-00-631	Essence et huile diesel	5 000 \$		5 000 \$
02-220-00-632	Huile à chauffage	- \$		- \$
02-220-00-635	Antigel borne fontaine	- \$		- \$
02-220-00-640	Pièces et accessoires	35 000 \$	Renouvellement des équipements désuets; Compléter les inventaires des casernes; lance, boyau d'incendie, raccords, hache, trousse de premiers soins, etc.(30 000\$) Café, repas (<i>feux longue durée</i>) (5 000\$)	35 000 \$
02-220-00-650	Vêtements, chaussures et accessoires	30 600 \$	Remplacement de 10% des tenues intégrale de combat (bunker) par année; Système de points pour les pompiers pour l'acquisition de pièces d'uniforme (ex.: 100\$/pompier par année)	30 600 \$
02-220-00-670	Fournitures de bureau	7 000 \$	Système informatique, ameublements de bureau	7 000 \$
02-220-00-681	Électricité	- \$		- \$
02-220-00-965	Immatriculation	13 200 \$	1100\$ par véhicule X 12 véhicules	13 600 \$
02-220-00-414	Immobilisation	35 000 \$	Véhicule du directeur du Service de sécurité incendie (SSI)	- \$
TOTAL		428 750 \$		400 150 \$

Annexe 6 (suite) Coûts approximatifs des actions prévues aux plans de mise en œuvre.

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES 9 MUNICIPALITÉS
DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

MUNICIPALITÉS	RFU 2004	% RFU	POP	Valeur des équipements transférés 0 \$	Valeur des immo. transférés 0 \$	Total des transferts	Quote-part des immobi- lisations	Ajuste- ment total	Ajuste- ment 2 005	Budget d'opération et prévention 428 750 \$	Budget total année 2005 après ajustement	Prévisions budgétaires Incendie année 2004 (MAMSL)
Esprit-Saint	10 113 075	2,75%	443	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	11 805 \$	11 805 \$	18 389 \$
La Trinité-des-Monts	8 496 470	2,31%	285	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9 918 \$	9 918 \$	6 470 \$
Saint-Narcisse	31 399 267	8,55%	1013	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	36 652 \$	36 652 \$	23 638 \$
Saint-Marcellin	15 246 297	4,15%	350	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 797 \$	17 797 \$	16 115 \$
Saint-Anaclet	84 954 410	23,13%	2627	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	99 166 \$	99 166 \$	60 028 \$
Saint-Valérien	26 967 254	7,34%	873	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	31 478 \$	31 478 \$	13 764 \$
Le Bic	107 680 826	29,32%	2902	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	125 694 \$	125 694 \$	64 505 \$
Saint-Fabien	62 445 114	17,00%	1857	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	72 891 \$	72 891 \$	43 690 \$
Saint-Eugène	20 003 000	5,45%	483	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	23 349 \$	23 349 \$	15 912 \$
T.N.O.	0	0,00%	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	- \$
	367 305 713	100,00%	10 833	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	428 750 \$	428 750 \$	262 511 \$



ANNEXE 7

Codes d'intervention incendie

CODES D'INTERVENTION INCENDIE



Codes	Définitions
105	Traîneau d'évacuation
117	Alarme automatique
200	Résidence
211	Cheminée
220	Douteux
300	Bâtiment
311	Commerce
312	Bloc app.+ 4 logements / Maison de retraite
324	Industrie
325	Ferme
411	Champs
413	Débris / déchets
414	Forêt
511	Véhicule routier
611	Poteau électrique / Électrification
711	Fuite de gaz ou d'acide
719	Déversements produits toxiques
800	Assistance
819	Assistance aux T.A.
820	Sauvetage et recherche
821	Sauvetage en hauteur
822	Sauvetage en espace clos
823	Sauvetage nautique
824	Inondation maison
825	Inondation rue
911	Alerte à la bombe
912	Mâchoire de vie
913	Accident
990	Fermeture de route
999	Administration



ANNEXE 8

Tableaux de déploiement des ressources